

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

- 9 JUIL. 2015

Service Courrier

L'an deux mil quinze, le 02 juillet à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE , Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE, **membres titulaires** Myriam PISANO **membre suppléant ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.**

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Marielle BANDELIER, Josette BESSE, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Pierre OSER, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Marielle BANDELIER à Fatima KHELIFI, Josette BESSE à Myriam PISANO, Marie-Lise LHOMET à Daniel FRERY, Jean LOCATELLI à Christian RAYOT, Pierre OSER à André HELLE, Cédric PERRIN à Jean-Louis HOTTLET, Frédéric ROUSSE à Didier MATHIEU, Jean-Claude TOURNIER à Denis BANDELIER.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Mardi 16 juin	Mardi 16 juin	En exercice	41
		Présents	25
		Votants	32

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Martine BENJAMAA est désignée.

2015-05-13 – Contrat de rivière transfrontalier Allaine – Participation de la Communauté de Communes du Sud Territoire à l'opération « Jardiner naturellement »

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

1. Présentation de la charte « Jardiner naturellement ! »

Initiée par Franche Comté Nature Environnement, portée et animée par l'association « CPIE de la Vallée de l'Ognon », la Charte « Jardiner naturellement ! » est un programme de sensibilisation du grand public en partenariat avec les enseignes de bricolage/jardinage qui a pour but de faire découvrir le jardinage naturel, faire comprendre comment appliquer des solutions sans pesticides et d'accompagner le particulier vers une évolution durable de ses pratiques au jardin.

Cette charte soutenue techniquement et financièrement par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse, a rassemblé en 2014, une soixantaine de jardinerie, magasins de bricolage et libres services agricoles volontaires répartis sur tout le territoire franc-comtois.

2. Les objectifs de la Charte

Les objectifs fixés par la charte sont:

- former au moins un vendeur par magasin signataire aux techniques alternatives
- promouvoir les techniques naturelles de jardinage auprès du grand public
- travailler avec les distributeurs afin de privilégier des solutions sans pesticide
- faire évoluer l'offre et la demande dans les magasins signataires, baisser la vente de pesticides tout en augmentant la vente de produits alternatifs
- développer un réseau franc-comtois d'acteurs et de compétences sur la thématique
- diminuer durablement la consommation de pesticides dans les jardins et s'orienter vers le « zéro pesticides »
- changer durablement les comportements des jardiniers amateurs vers de bonnes pratiques de jardinage

Pour ce faire, la charte s'articule autour de 4 volets principaux :

- la formation des vendeurs : chaque enseigne s'engage à améliorer sa fonction de conseil auprès des clients et à promouvoir les alternatives aux pesticides : paillage, compostage, engrais verts, refuges à insectes et à oiseaux, gestion écologique de l'eau...
- les outils d'information : 10 fiches pratiques sont disponibles dans les magasins signataires et sont distribuées gratuitement aux collectivités participantes afin de pouvoir les distribuer dans les mairies et lors des animations
- la communication : site internet dédié à l'opération, événement presse...
- la sensibilisation et les animations de terrain

3. Participation de la Communauté de Communes du Sud Territoire en 2015

Cette action rentre dans le cadre de la fiche-action A3-2 « Réduire l'utilisation des phytosanitaires par les particuliers » du programme d'action du Contrat de rivière Allaine. Elle se substitue à la charte qui devait être mise en place localement, en permettant d'avoir un rayonnement plus important et de bénéficier d'une mutualisation des coûts, car elle est portée à un niveau régional.

2 enseignes sont présentes sur le territoire de la Communauté de Communes du Sud Territoire en 2015.

Il s'agit du Bricomarché et du Jardival, tous deux situés à Delle.

Dans le cadre de ce partenariat, la Communauté de Communes du Sud Territoire veillera à coordonner les animations présentes en jardinerie avec celles déjà organisées sur le territoire. De plus elle assurera le relai des animations déjà programmées sur notre territoire et la distribution des fiches-conseils sur le jardinage naturel.

Il est donc proposé de reconduire la participation financière à ce projet et de la porter à 895 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide:

- **de voter une subvention de fonctionnement à hauteur de 895 €,**
- **d'autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires au budget,**
- **d'autoriser le Président à signer tout document administratif, juridique ou financier relatif à cette prise de décision.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

**Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le 09 JUIL. 2015
Et publication ou notification le 09 JUIL. 2015**

Le Président,



Le Vice-Président
Pierre OSER

Le Président,



Le Vice-Président
Pierre OSER

PREFECTURE DU
TERRITOIRE DE BELFORT

- 9 JUIL. 2015

Service Courrier